

**Secrétariat à l'accès à l'information et à la
réforme des institutions démocratiques**

**Institutions démocratiques
Programme 06, élément 03 (2013-2014)**

**Réforme des institutions
démocratiques
Programme 06, élément 01 (2014-2015)**

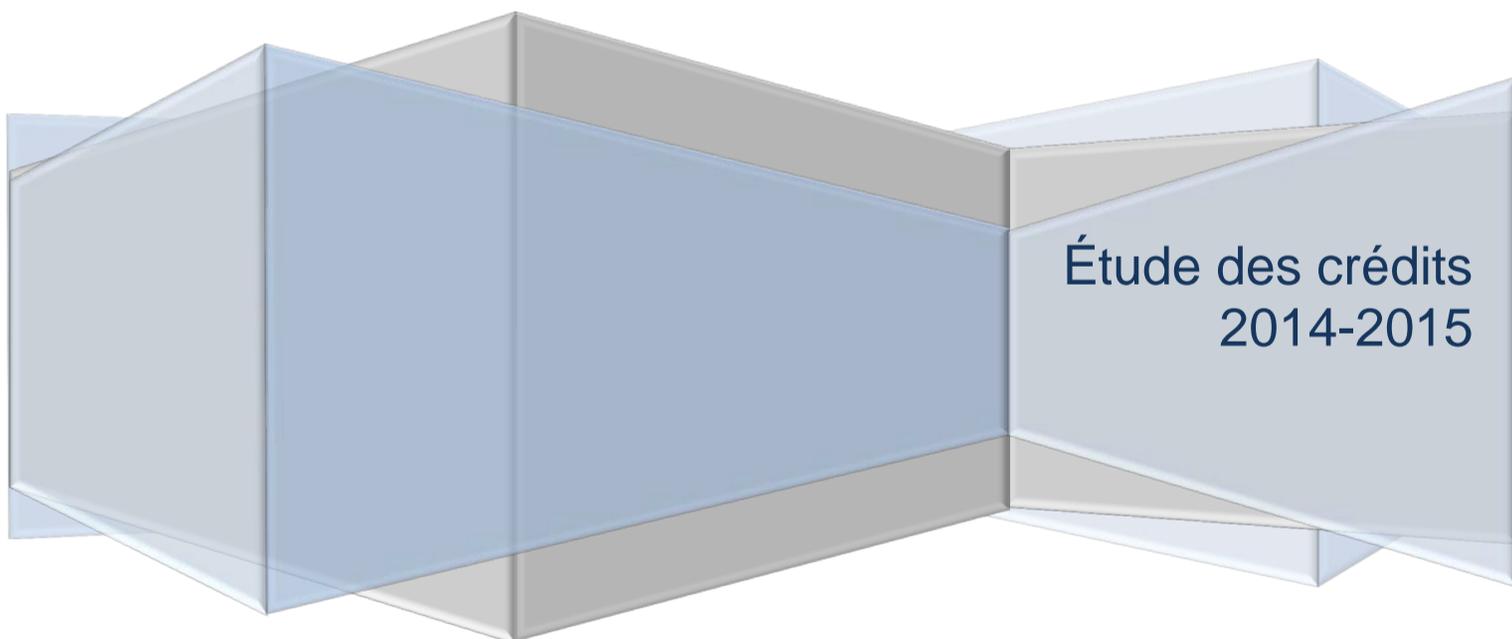


TABLE DES MATIÈRES

INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03

SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
TITRE	PAGE
<p>1. Liste des voyages hors Québec pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ les endroits et dates du départ et du retour; ♦ la copie des programmes et rapports de mission; ♦ les personnes rencontrées; ♦ le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, etc.); ♦ les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission; ♦ pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires; ♦ la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant; ♦ les détails de ces ententes; ♦ les résultats obtenus à ce jour; ♦ la copie des rapports de mission; ♦ les investissements annoncés, le cas échéant 	2
<p>2. Pour chaque voyage fait en avion ou en hélicoptère au Québec par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels et dirigeants d'organismes pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; ♦ les coûts ventilés; ♦ le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.; ♦ pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants. 	2
<p>3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ la ventilation des sommes dépensées pour chacun des exercices financiers 2012-2013 et 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015; ♦ les noms des firmes de publicité; ♦ le mode d'octroi de chaque contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); ♦ les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies; ♦ le but visé par chaque dépense; ♦ dans le cas d'une commandite, l'organisme bénéficiaire; ♦ le coût total et ventilé pour les communiqués de presse 	2
<p>4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :</p> <p><u>Par le ministère ou l'organisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015; ♦ le but visé par chaque dépense; ♦ le nombre total d'événements ventilé par type d'événement <p><u>Par une firme externe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015; ♦ le but visé par chaque dépense; ♦ le nombre total d'événements ventilé par type d'événement; ♦ le nom du professionnel ou de la firme de publicité; ♦ le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants); ♦ les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.; 	3
<p>5. La liste des dépenses en formation de communication :</p> <p>Organisée par le ministère ou l'organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2013 et les prévisions pour 2014-2015; ♦ le but recherché par chaque dépense <p>Organisés par une firme externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015; ♦ le nom de la ou des firmes de publicité; ♦ le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); ♦ les noms des fournisseurs ou des consultants; ♦ le but visé par chaque dépense 	3

SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
TITRE	PAGE
<p>6. La liste des dépenses en communication : Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015; ♦ le but visé par chaque dépense 	3
<p>7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2012-2013 et en 2013-2014, en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ les noms du professionnel ou de la firme; ♦ les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); ♦ le coût total, y compris les avenants et/ ou suppléments; ♦ l'échéancier; ♦ dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions 	4
<p>8. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ la liste des soumissions et le montant de chacune des soumissions; ♦ la grille d'évaluation des soumissions; ♦ la justification du choix du soumissionnaire retenu; ♦ le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat; ♦ le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation. 	4
<p>9. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2012-2013 et en 2013-2014 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nombre d'autorisations; ♦ le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi; ♦ le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi; ♦ le montant accordé; ♦ les motifs de la demande; ♦ tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats. 	4
<p>10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2013-2014, en indiquant, pour chaque contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ les noms du professionnel ou de la firme; ♦ les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); ♦ le coût; ♦ l'échéancier; ♦ dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions. 	4
<p>11. Le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère</p>	5

SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

TITRE	PAGE
<p>12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nom du projet; ♦ la nature du projet; ♦ l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu); ♦ le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet; ♦ les plus récentes évaluations du coût du projet; ♦ les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière; l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet; ♦ les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates; ♦ le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour; le nombre de consultants externes intégrés ou oeuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère; ♦ indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la <i>Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics</i>. 	5
<p>13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ la photocopie; ♦ le mobilier de bureau; ♦ l'ameublement; ♦ le distributeur d'eau de source; ♦ le remboursement des frais de transport; ♦ le remboursement des frais d'hébergement; le remboursement des frais de repas; ♦ le remboursement des frais d'alcool et de fêtes; ♦ l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement : <ul style="list-style-type: none"> • au Québec; • à l'extérieur du Québec. 	5
<p>14. Pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014, de chaque dépense reliée à la téléphonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés; ♦ le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres); ♦ le nombre de téléavertisseurs utilisés; ♦ les coûts d'acquisition des appareils; ♦ le coût d'utilisation des appareils; ♦ le coût des contrats téléphoniques; les noms des fournisseurs; ♦ le nombre de minutes utilisées; ♦ les ordinateurs portables. 	6

SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
TITRE	PAGE
<p>15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 ainsi que les prévisions pour 2014-2015 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation):</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus; ♦ le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins; ♦ le nombre total de jours de maladie pris par le personnel; ♦ le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée; ♦ le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); ♦ le nombre total de jours de vacances pris par le personnel; 7 ♦ le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée; ♦ le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique; ♦ le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers; ♦ l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions); ♦ l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir; ♦ le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie; ♦ le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principale de direction et chacune des régions); ♦ le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires. 	7
<p>16. Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nombre de départs à la retraite en 2012-2013 et en 2013-2014; ♦ le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines; ♦ le nombre de départs à la retraite prévus pour 2014-2015 et 2015-2016 et les indemnités de retraite qui seront versées; ♦ le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats. 	8
<p>17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2013-2014 en indiquant pour chacun d'eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ l'emplacement de la location; ♦ la superficie totale pour chaque local loué; ♦ la superficie totale réellement occupée; ♦ la superficie inoccupée; ♦ le coût de location au mètre carré; ♦ le coût total de ladite location; ♦ le coût d'aménagement ou de rénovation réalisé depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés; ♦ la durée du bail; ♦ le propriétaire de l'espace loué; ♦ les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant 	8
<p>18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription pour chacun des années financières 2012-2013 et 2013-2014, les coûts de déménagement, d'aménagement, de rénovation et autres travaux effectués.</p>	8

SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
TITRE	PAGE
<p>19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2013-2014 et pour 2014-2015, en indiquant pour chaque individu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant; ♦ le titre de la fonction; ♦ l'adresse du port d'attache; ♦ le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés; ♦ la prime de départ versée, le cas échéant; ♦ le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus; ♦ la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève; ♦ la description de tâches; ♦ le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015; ♦ le nombre total d'employés au cabinet; ♦ la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015; ♦ le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée; ♦ s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État. 	8
<p>20. Liste des sommes d'argent versées en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nom de l'organisme concerné ou de la personne; ♦ la circonscription électorale; ♦ le montant attribué; ♦ le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme. 	9
<p>21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nom de la personne; ♦ le poste occupé; ♦ le salaire de base et les bonis, le cas échéant; ♦ l'assignation initiale; ♦ la date de l'assignation hors structure; ♦ la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu. 	9
<p>22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le poste initial; ♦ le salaire; ♦ le poste actuel, s'il y a lieu; ♦ la date de la mise en disponibilité; ♦ les prévisions pour 2014-2015. 	9
<p>23. Pour chaque ministère et organismes, le nombre d'occasionnels mis à pied par catégorie d'âge en 2013-2014.</p>	9
<p>24. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nom de la personne; ♦ le poste occupé et le nom de l'organisme; ♦ le salaire de base et les bonis, le cas échéant; ♦ l'assignation initiale; ♦ l'assignation actuelle; ♦ la date de l'assignation hors structure; ♦ la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu). 	9

SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
TITRE	PAGE
<p>25. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics, pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014 en précisant pour chaque abonnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ coût de chacun; ♦ le fournisseur; ♦ la nature du service; ♦ les sommes déboursées pour l'achat de billets de saison; ♦ la réservation de loges; ♦ les frais encourus afin de devenir membre d'un club privé ou autre. 	10
<p>26. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nom du site Web; ♦ le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site; ♦ les coûts de construction du site; ♦ les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour; ♦ les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement); ♦ la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (« hits »); ♦ la fréquence moyenne de mise à jour; ♦ le responsable du contenu sur le site. 	11
<p>27. Nominations, depuis le 1er avril 2013, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ la liste; ♦ les mandats; ♦ les contrats octroyés pour chaque mandat; ♦ le résultat du travail effectué; ♦ les échéances prévues; ♦ les sommes impliquées. 	11
<p>28. Pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.</p>	11
<p>29. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès; ♦ le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information; ♦ le nombre total de demandes reçues; ♦ le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article); ♦ le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours; ♦ le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours; ♦ le nombre de demandes ayant été traité hors délai. 	11
<p>30. La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres depuis le 23 avril 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ le coût (déplacements, etc.); ♦ le nombre de ressources affectées; ♦ le nombre de rencontres; ♦ le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre. 	11
<p>31. La liste des ententes et leur nature, signées en 2013-2014 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la <i>Loi sur le ministère du Conseil exécutif</i> ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.</p>	11
<p>32. Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015.</p>	12

SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
TITRE	PAGE
33. Tel que le mentionne la Politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2014-2015.	12
34. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2013-2014 et les prévisions 2014-2015.	12
35. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2012-2013 et en 2013-2014, ainsi que les prévisions pour 2014-2015 et 2015-2016, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.	12
36. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.	12
37. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ, incluant les montants versés pour bris de contrat.	12
38. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2013-2014 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.	12
39. Depuis le 23 avril 2014, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, dont les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? <ul style="list-style-type: none"> ♦ fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions pour chaque personne; ♦ fournir la liste des salaires versés à chaque personne. 	12
40. Depuis le 23 avril 2014, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement? <ul style="list-style-type: none"> ♦ fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions pour chaque personne; ♦ fournir la liste des salaires versés à chaque personne. 	13
41. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.	13
42. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2012-2013 et en 2013-2014 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant : <ul style="list-style-type: none"> ♦ le nombre d'autorisations; ♦ le nom du professionnel ou de la firme touché(e); ♦ le nom de tous les sous-traitants associés au contrat; ♦ le montant accordé; ♦ le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire; ♦ les motifs de la demande; ♦ tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats. 	13
43. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.	13
44. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.	13

SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
TITRE	PAGE
45. Pour chaque ministère et organisme public, la liste des ententes signées depuis le 1er avril 2005 avec une ou des Conférences régionales des élus en indiquant : la nature de l'entente; les sommes associées; la ou les dates de versement; la façon dont ces sommes sont dépensées.	13

SECTION 2 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE	
TITRE	PAGE
MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES	
1. Organigramme complet du secrétariat, en précisant les titres et le nom des personnes en faisant partie, incluant le statut ou le lien d'emploi (cadre, membre de la fonction publique, contractuel)	15
2. Dans le cas du personnel contractuel, préciser les paramètres du mandat, le traitement (salaire et autres considérations) et fournir la liste et copie de tout document produit dans le cadre du mandat.	15
3. Liste et copie des notes, mémorandums, opinions, études, mémoires ou autres documents produits par le secrétariat ou à l'externe, mais à sa demande, ou à propos desquels le secrétariat a émis des commentaires, avis ou recommandations, à propos, notamment, de tout mode de scrutin, des modalités d'exercice du droit de vote, des règles de financement des partis politiques Préciser la nature de ces commentaires, avis ou recommandations, s'il y a eu participation de personnes externes en indiquant, s'il y a lieu, l'organisme ou le ministère, ou si contractuel le cas échéant, indiquer le montant du contrat et des dépenses remboursées.	15
4. Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2013-2014, dont a fait partie le secrétariat avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.	15
5. La liste des rencontres du comité consultatif du DGE en 2013-2014, incluant les dates, lieu, ordre du jour, objets et personnes présentes. Fournir les prévisions pour 2014-2015	15
6. La liste des rencontres de la Commission de la représentation électorale du DGE en 2013-2014, incluant les dates, lieux, ordres du jour, objets et personnes présentes. Fournir les prévisions pour 2014-2015.	16
7. La liste des mandats qui ont été confiés au Directeur général des élections et à la Commission de la représentation électorale.	16
8. Copie à jour de la liste de classement de tous les documents disponibles au Secrétariat tel que prescrit par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.	16
9. Pour tous les programmes du secrétariat, donner le détail des crédits existant en 2013-2014 qui n'ont pas été reconduits en 2014-2015, en incluant les programmes qui ont été abolis.	16
10. Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2014-2015.	16
11. Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2014-2015 et la liste des dépenses abolies en conséquence. (Application du cran d'arrêt)	16

SECTION 3 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIÈRES DU DEUXIÈME GROUPE DE L'OPPOSITION	
TITRE	PAGE
<u>INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET PARTICIPATION CITOYENNE</u>	
56. Dépôt du plan financier (budget des dépenses par activité) et stratégique de ce portefeuille pour l'année 2014-2015.	19

SECTION 1

Institutions démocratiques
Programme 06, élément 03

LES QUESTIONS ET LES RÉPONSES
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Liste des voyages hors Québec pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 :
 - ♦ les endroits et dates du départ et du retour;
 - ♦ la copie des programmes et rapports de mission;
 - ♦ les personnes rencontrées;
 - ♦ le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, etc.);
 - ♦ les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
 - ♦ pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires;
 - ♦ la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - ♦ les détails de ces ententes;
 - ♦ les résultats obtenus à ce jour;
 - ♦ la copie des rapports de mission;
 - ♦ les investissements annoncés, le cas échéant

AUCUNE DÉPENSE POUR DES VOYAGES HORS QUÉBEC

(((((((▲▲))))))

- Pour chaque voyage fait en avion ou en hélicoptère au Québec par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels et dirigeants d'organismes pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 :
 - ♦ l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - ♦ les coûts ventilés;
 - ♦ le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
 - ♦ pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03		
ITINÉRAIRE DATE DÉPART / RETOUR	AVION / COÛT GLOBAL	FRAIS DÉPLACEMENT / COÛT GLOBAL
AUCUNE DÉPENSE POUR DES VOYAGES OU DES DÉPLACEMENTS EN AVION OU EN HÉLICOPTÈRE		

PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 01		
ITINÉRAIRE DATE DÉPART / RETOUR	AVION / COÛT GLOBAL	FRAIS DÉPLACEMENT / COÛT GLOBAL
10 sept. 2013 13 h / 10 sept. 2013 15 h 40 Jean-Lesage intl. à Montréal (St-Hubert) Montréal (St-Hubert) à Jean-Lesage intl.	24 480,08 \$	56 810,16 \$
19 sept. 2013 15 h. / 19 sept. 2013 23 h 35 Chicoutimi/St-Honoré à Jean-Lesage intl. Jean Lesage intl. à Montréal (St-Hubert) Montréal (St-Hubert) à Bagotville Bagotville à Chicoutimi/St-Honoré		
20 sept. 2013 12 h / 20 sept. 14 h 05 St-Honoré – Bagotville – Montréal – St-Honoré		
7 nov. 2013 14 h / 7 nov. 2013 15 h 45 Québec – St-Hubert – Québec		
3 oct. 2013 19 h 30 / 3 oct. 2013 21 h 40 Jean-Lesage intl – Rouyn-Noranda Rouyn-Noranda – Jean-Lesage intl		
21 fév. 2014 15 h / 21 fév. 2014 21 h 30 Montréal (St-Hubert) à Bagotville Bagotville à Jean-Lesage intl. Jean-Lesage intl à Montréal (St-Hubert)		
TOTAL :	24 480,08 \$	56 810,16

(((((((▲▲))))))

- Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme :
 - ♦ la ventilation des sommes dépensées pour chacun des exercices financiers 2012-2013 et 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
 - ♦ les noms des firmes de publicité;
 - ♦ le mode d'octroi de chaque contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - ♦ les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies;
 - ♦ le but visé par chaque dépense;
 - ♦ dans le cas d'une commandite, l'organisme bénéficiaire;
 - ♦ le coût total et ventilé pour les communiqués de presse

AUCUNE DÉPENSE EN PUBLICITÉ (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03)

AUCUNE DÉPENSE EN PUBLICITÉ (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 01)

(((((((▲▲))))))

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère ou l'organisme :

- ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
- ♦ le but visé par chaque dépense;
- ♦ le nombre total d'événements ventilé par type d'événement

Par une firme externe :

- ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
- ♦ le but visé par chaque dépense;
- ♦ le nombre total d'événements ventilé par type d'événement;
- ♦ le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- ♦ le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
- ♦ les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;

AUCUNE DÉPENSE POUR L'ORGANISATION ET À LA TENUE DE CONFÉRENCES DE PRESSE (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03)
AUCUNE DÉPENSES POUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DE CONFÉRENCES DE PRESSE (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 01)

(((((((▲▲))))))

5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2013 et les prévisions pour 2014-2015;
- ♦ le but recherché par chaque dépense

Organisés par une firme externe :

- ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
- ♦ le nom de la ou des firmes de publicité;
- ♦ le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- ♦ les noms des fournisseurs ou des consultants;
- ♦ le but visé par chaque dépense

AUCUNE DÉPENSE

(((((((▲▲))))))

6. La liste des dépenses en communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- ♦ les sommes dépensées pour l'exercice financier 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015;
- ♦ le but visé par chaque dépense

AUCUNE DÉPENSE EN COMMUNICATION (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03)
AUCUNE DÉPENSE EN COMMUNICATION (PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 01)

(((((((▲▲))))))

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2012-2013 et en 2013-2014, en indiquant :
- ♦ les noms du professionnel ou de la firme;
 - ♦ les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - ♦ le coût total, y compris les avenants et/ ou suppléments;
 - ♦ l'échéancier;
 - ♦ dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions

PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03		
Barreau du Québec 10 janv. 2013 au 30 sept. 2014	Contrat gré à gré approvisionnement Cotisation annuelle	1 892,25 \$
TOTAL :		1 892,25\$

PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 01		
Stratégie SMACC Inc. 30 janvier 2014	Service professionnel de rédaction et d'analyse	7 500,00 \$
Upperkut 1 ^{er} septembre 2013	Service professionnel de gestion de communauté et veille médiatique	19 000,00 \$
Steve Fortin 1 ^{er} décembre 2012	Service professionnel de rédaction et de révision au CIDPC	1 998,00 \$
Marketing Léger inc. 14 novembre 2013	Service professionnel afin de faire un étude d'opinion auprès de la population	10 000,00 \$
Services de sécurité ADT Canada, inc. 8 mai 2013	Service technique d'installation et d'entretien de système d'alarme TVCF	2 034,27 \$
Henri Brun 1 ^{er} avril 2013	Service professionnel pour la rédaction d'un projet de loi sur la neutralité religieuse	6 000,00 \$
TOTAL :		46 532,27 \$

(((((((▲▲))))))

8. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- ♦ la liste des soumissions et le montant de chacune des soumissions;
 - ♦ la grille d'évaluation des soumissions;
 - ♦ la justification du choix du soumissionnaire retenu;
 - ♦ le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - ♦ le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

AUCUN APPEL D'OFFRE PUBLIC

(((((((▲▲))))))

9. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2012-2013 et en 2013-2014 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :
- ♦ le nombre d'autorisations;
 - ♦ le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
 - ♦ le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
 - ♦ le montant accordé;
 - ♦ les motifs de la demande;
 - ♦ tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

AUCUN CONTRAT, (DONC AUCUN COÛT ADDITIONNEL)

(((((((▲▲))))))

10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2013-2014, en indiquant, pour chaque contrat :
- ♦ les noms du professionnel ou de la firme;
 - ♦ les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - ♦ le coût;
 - ♦ l'échéancier;
 - ♦ dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

RÉFÉRER À LA RÉPONSE DE LA QUESTION 7

(((((((▲▲))))))

11. Le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'EXERCICE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS

((((((()))

12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- ♦ le nom du projet;
- ♦ la nature du projet;
- ♦ l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- ♦ le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- ♦ les plus récentes évaluations du coût du projet;
- ♦ les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière; l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- ♦ les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- ♦ le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour; le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère;
- ♦ indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

AUCUN PROJET DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE

((((((()))

13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:

- ♦ la photocopie;
- ♦ le mobilier de bureau;
- ♦ l'ameublement;
- ♦ le distributeur d'eau de source;
- ♦ le remboursement des frais de transport;
- ♦ le remboursement des frais d'hébergement; le remboursement des frais de repas;
- ♦ le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- ♦ l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - au Québec;
 - à l'extérieur du Québec.

DÉPENSES (programme 06, élément 03)	MONTANT (\$)
Photocopies (location photocopieur)	3 516,78
Reprographies (CSPQ)	676.64
Mobilier de bureau (bureau, table d'ordinateur, classeur, etc...)	1 258.14
Eau de source	190.25
Frais de transport (taxi, autocar et auto personnel) +repas+ hébergement + stationnement	1 250,59
Les dépenses de perfectionnement (congrès, colloque, cotisation ENAP) <ul style="list-style-type: none"> • au Québec 	3 654,30
TOTAL	10 546,70

DÉPENSES (programme 06, élément 01)	MONTANT (\$)
Photocopies (location photocopieur)	2 534,21
Mobilier de bureau (porte clavier, bureau et table d'ordinateur)	509.09
Frais de transport (Avion, Autocar, taxi, auto personnel) + repas + hébergement + stationnement	81 290,24
TOTAL	84 333,54

((((((()))

14. Pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014, de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- ♦ le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- ♦ le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- ♦ le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- ♦ les coûts d'acquisition des appareils;
- ♦ le coût d'utilisation des appareils;
- ♦ le coût des contrats téléphoniques; les noms des fournisseurs;
- ♦ le nombre de minutes utilisées;
- ♦ les ordinateurs portables.

DÉPENSES (programme 06, élément 03)	MONTANT (\$)
1 - Iphone (Rogers)	--
2 - I-Pad (Rogers, utilisation et ligne téléphonique)	1 639,75
2 - Cellulaires (Rogers, utilisation)	--
1 – BlackBerry (Bell)	35,00
Communications mobiles	1 294,50
Téléservices	243,06
1 portable (assigné par la Direction de l'informatique)	--
TOTAL :	3 212,31

DÉPENSES (programme 06, élément 01)	MONTANT (\$)
11 – Iphone (8 Bell et 3 Rogers)	1 797,87
7 – Ipad (3 Bell et 4 Rogers, utilisation et ligne téléphonique)	5 085,88
Communications mobiles	7 552,41
La répartition des portables est la suivante : Cabinet du ministre responsable des Institutions démocratiques et de la participation citoyenne = 8 Bureau de comté de Longueuil = 2 (assigné par la Direction de l'informatique)	--
TOTAL :	14 436,16

((((((()))

15. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 ainsi que les prévisions pour 2014-2015 (par établissement pour les réseaux de la santé et de l'éducation):

- ♦ le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus;
- ♦ le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins;
- ♦ le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- ♦ le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée;
- ♦ le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
- ♦ le nombre total de jours de vacances pris par le personnel; 7
- ♦ le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée;
- ♦ le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
- ♦ le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- ♦ l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- ♦ l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- ♦ le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- ♦ le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principale de direction et chacune des régions);
- ♦ le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

Corps d'emploi	Nbre total de jrs de vacances pris par le personnel	Nbre total de jrs de maladies pris par le personnel	Nbre d'heures de travail supplémentaires réalisées			Nbre plaintes pour harcèlement psychologique
			Hrs Payées	Hrs Compensées	Total hrs	
Cadres	122,0	196,0	-	-	-	-
Professionnels	92,1	49,6	-	159,25	159,25	-
Fonctionnaires	42,5	91,5	-	15,25	15,25	-
TOTAL	256,6	337,1	-	174,5	174,50	--

Corps d'emploi	Personnel masculin	Personnel féminin	Moins de 35 ans	35 ans et plus	Personnes handicapées	anglophones	autochtones	Membre des communautés culturelles
Administrateur d'état	1	1	-	2	-	-	-	-
Cadres	-	-	-	-	-	-	-	-
Professionnels	1	4	--	5	-	-	-	2
Fonctionnaires	-	2	--	2	-	-	-	-
Ouvriers	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL % par rapport à l'effectif occupé (9)	22,23 %	77,78 %	--	100 %	-	-	-	22,23 %

Nous présentons des statistiques sur la base de postes autorisés de 11 ETC.

(((((()))

16. Pour chaque ministère et organisme, et ce par direction :

- ♦ le nombre de départs à la retraite en 2012-2013 et en 2013-2014;
- ♦ le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
- ♦ le nombre de départs à la retraite prévus pour 2014-2015 et 2015-2016 et les indemnités de retraite qui seront versées;
- ♦ le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

1 DÉPART DE PRÉVU EN OCTOBRE 2014 (ADM. D'ÉTAT)

1 DÉPART DE PRÉVU EN MARS 2015 (ADM. D'ÉTAT)

(((((((▲▲))))))

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2013-2014 en indiquant pour chacun d'eux :

- ♦ l'emplacement de la location;
- ♦ la superficie totale pour chaque local loué;
- ♦ la superficie totale réellement occupée;
- ♦ la superficie inoccupée;
- ♦ le coût de location au mètre carré;
- ♦ le coût total de ladite location;
- ♦ le coût d'aménagement ou de rénovation réalisé depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- ♦ la durée du bail;
- ♦ le propriétaire de l'espace loué;
- ♦ les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE DANS LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

(((((((▲▲))))))

18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription pour chacun des années financières 2012-2013 et 2013-2014, les coûts de déménagement, d'aménagement, de rénovation et autres travaux effectués.

AUCUN COÛT

(((((((▲▲))))))

19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2013-2014 et pour 2014-2015, en indiquant pour chaque individu :

- ♦ la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- ♦ le titre de la fonction;
- ♦ l'adresse du port d'attache;
- ♦ le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- ♦ la prime de départ versée, le cas échéant;
- ♦ le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- ♦ la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- ♦ la description de tâches;
- ♦ le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;
- ♦ le nombre total d'employés au cabinet;
- ♦ la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;
- ♦ le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- ♦ s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

MEMBRES DU PERSONNEL	TITRE DE LA FONCTION	PORT D'ATTACHE
CARON, Agathe	Adjointe administrative	Montréal
DELORME, Diane	Attaché politique	Longueuil
DIONNE, Manuel	Directeur des communications	Montréal
GÉLINAS, Bryan	Attaché politique	Montréal
GILBERT, Amélie	Attachée politique	Longueuil
JOLICOEUR, Stéphane	Attaché politique	Longueuil
MOISAN, Louise-Andrée	Directrice de cabinet	Québec
NORMANDIN, Julie-Maude	Attachée politique	Québec
PILON, Catherine	Attachée politique	Québec
RENAUD ST-AMAND, Mathieu-	Attaché politique	Montréal
THÉRIEN, Nancy	Adjointe exécutive et responsable de l'agenda	Québec
Masse salarial : 742,0 \$		

(((((((▲▲))))))

20. Liste des sommes d'argent versées en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- ♦ le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - ♦ la circonscription électorale;
 - ♦ le montant attribué;
 - ♦ le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF
CABINET DU MINISTRE RESPONSABLE DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES
ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE (M. BERNARD DRAINVILLE)
SUBVENTIONS 2013-2014

Au 7 mars 2014 : 200 000,00 \$

(((((((▲▲))))))

21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :
- ♦ le nom de la personne;
 - ♦ le poste occupé;
 - ♦ le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - ♦ l'assignation initiale;
 - ♦ la date de l'assignation hors structure;
 - ♦ la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

AUCUN

(((((((▲▲))))))

22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :
- ♦ le poste initial;
 - ♦ le salaire;
 - ♦ le poste actuel, s'il y a lieu;
 - ♦ la date de la mise en disponibilité;
 - ♦ les prévisions pour 2014-2015.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR, ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES

(((((((▲▲))))))

23. Pour chaque ministère et organismes, le nombre d'occasionnels mis à pied par catégorie d'âge en 2013-2014.

CETTE QUESTION NE S'APPLIQUE PAS AU SECRÉTARIAT

(((((((▲▲))))))

24. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :
- ♦ le nom de la personne;
 - ♦ le poste occupé et le nom de l'organisme;
 - ♦ le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - ♦ l'assignation initiale;
 - ♦ l'assignation actuelle;
 - ♦ la date de l'assignation hors structure;
 - ♦ la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

AUCUN

(((((((▲▲))))))

25. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics, pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014 en précisant pour chaque abonnement :

- ♦ coût de chacun;
- ♦ le fournisseur;
- ♦ la nature du service;
- ♦ les sommes déboursées pour l'achat de billets de saison;
- ♦ la réservation de loges;
- ♦ les frais encourus afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

PROGRAMME 06 ÉLÉMENT 03		
NOMS	OBJETS	MONTANT(\$)
Publication Québec (CSPQ)	Publication à la Gazette officielle du Québec de projets de loi	3 008,88 2 376,00 475,20
	Dépliant de la loi modifiant la Loi électorale afin de réduire la limite des contributions par électeur, de diminuer....	10,95
	Abonnement LegisQuébec	795,00
	Communication Demo inc.	Revue de presse
Journaux	Le journal de Québec, Le Soleil, Le Devoir, La Presse, The Gazette, The Globe and mail	1 502,93
Les Éditions juridiques FD inc.	Renouvellement abonnement annuel (mise à jour) Code procédure civile	98,00
TOTAL		15 480,68

PROGRAMME 06 ÉLÉMENT 01		
NOMS	OBJETS	MONTANT(\$)
Abonnements journaux et revues	Divers journaux	1 114,91
Achat de journaux, bureau de comté	Divers journaux	289,61
Abonnement La Presse Ltée	Journaux	490,88
Abonnement Le Soleil	Journaux	406,13
Communication Demo inc.	Revue de presse	2 933,48
FM 103,3 la radio allumée	Annonces dans les journaux locaux, Panneaux-affiches, etc.	430,00
The Gazette		473,88
Médiasud inc.	Publicités	950,00
Le Napperon du Téléthon	Publicité	295,00
Société d'Éditions Régionales	Volume 26 n° 1 octobre 2013	600,00
Semainer Paroissial	Publicité	1 400,00
Assemblée nationale	Achat (épinglettes, Étuis, feuilles parchemins, etc.)	1 563,96
TOTAL		10 947,82

((((((()))

26. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- ♦ le nom du site Web;
- ♦ le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- ♦ les coûts de construction du site;
- ♦ les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- ♦ les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- ♦ la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (« hits »);
- ♦ la fréquence moyenne de mise à jour;
- ♦ le responsable du contenu sur le site.

CETTE QUESTION NE S'APPLIQUE PAS AU SECRÉTARIAT

(((((((▲▲))))))

27. Nominations, depuis le 1^{er} avril 2013, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:

- ♦ la liste;
- ♦ les mandats;
- ♦ les contrats octroyés pour chaque mandat;
- ♦ le résultat du travail effectué;
- ♦ les échéances prévues;
- ♦ les sommes impliquées.

AUCUNE NOMINATION

(((((((▲▲))))))

28. Pour chacune des années financières 2012-2013 et 2013-2014, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.

AUCUNE VISITE OU RENCONTRE MINISTÉRIELLE

(((((((▲▲))))))

29. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 :

- ♦ les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- ♦ le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- ♦ le nombre total de demandes reçues;
- ♦ le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article);
- ♦ le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- ♦ le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- ♦ le nombre de demandes ayant été traité hors délai.

L'INFORMATION CONCERNANT LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS SERA PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL 2013-2014 DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

(((((((▲▲))))))

30. La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres depuis le 23 avril 2014 :

- ♦ le coût (déplacements, etc.);
- ♦ le nombre de ressources affectées;
- ♦ le nombre de rencontres;
- ♦ le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.

NE S'APPLIQUE PAS AU SECRÉTARIAT – RÉFÉRER AUX RÉPONSES DE LA QUESTION 1 ET 2

(((((((▲▲))))))

31. La liste des ententes et leur nature, signées en 2013-2014 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES ET CE, POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

(((((((▲▲))))))

32. Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2013-2014 et les prévisions pour 2014-2015.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

(((((((▲▲))))))

33. Tel que le mentionne la Politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2014-2015.

L'INFORMATION CONCERNANT LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS SERA PRÉSENTÉE AU RAPPORT ANNUEL 2013-2014 DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

(((((((▲▲))))))

34. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2013-2014 et les prévisions 2014-2015.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

(((((((▲▲))))))

35. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2012-2013 et en 2013-2014, ainsi que les prévisions pour 2014-2015 et 2015-2016, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

AUCUNE SOMME ET AUCUNE PRÉVISION

(((((((▲▲))))))

36. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

CATÉGORIE D'EMPLOI	MONTANT (\$)
2 Professionnels (105)	3 716,81
Personnel de soutien (264)	1 694,75

(((((((▲▲))))))

37. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ, incluant les montants versés pour bris de contrat.

AUCUNE PRIME DE DÉPART AU PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 03

PRIME DE DÉPART POUR LE PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 01 : 4 100,00 \$

(((((((▲▲))))))

38. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2013-2014 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

(((((((▲▲))))))

39. Depuis le 23 avril 2014, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, dont les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée?

- ♦ fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions pour chaque personne;
- ♦ fournir la liste des salaires versés à chaque personne.

AUCUN

(((((((▲▲))))))

40. Depuis le 23 avril 2014, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement?

- ♦ fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions pour chaque personne;
- ♦ fournir la liste des salaires versés à chaque personne.

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE PUISQU'IL N'Y A PAS EU DE CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT AU COURANT DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2013-2014

(((((((▲▲))))))

41. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

AUCUN

(((((((▲▲))))))

42. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2012-2013 et en 2013-2014 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

- ♦ le nombre d'autorisations;
- ♦ le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- ♦ le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- ♦ le montant accordé;
- ♦ le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- ♦ les motifs de la demande;
- ♦ tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

AUCUN CONTRAT, DE PLUS, CES INFORMATIONS SONT DISPONIBLES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : <https://www.seao.ca/>.

(((((((▲▲))))))

43. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SERA TRANSMISE PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR POUR TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES

(((((((▲▲))))))

44. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour les années financières 2012-2013 et 2013-2014, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

LA RÉPONSE À CETTE QUESTION SE RETROUVE À LA QUESTION 15 DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

(((((((▲▲))))))

45. Pour chaque ministère et organisme public, la liste des ententes signées depuis le 1^{er} avril 2005 avec une ou des Conférences régionales des élus en indiquant : la nature de l'entente; les sommes associées; la ou les dates de versement; la façon dont ces sommes sont dépensées.

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'EXERCICE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS

(((((((▲▲))))))

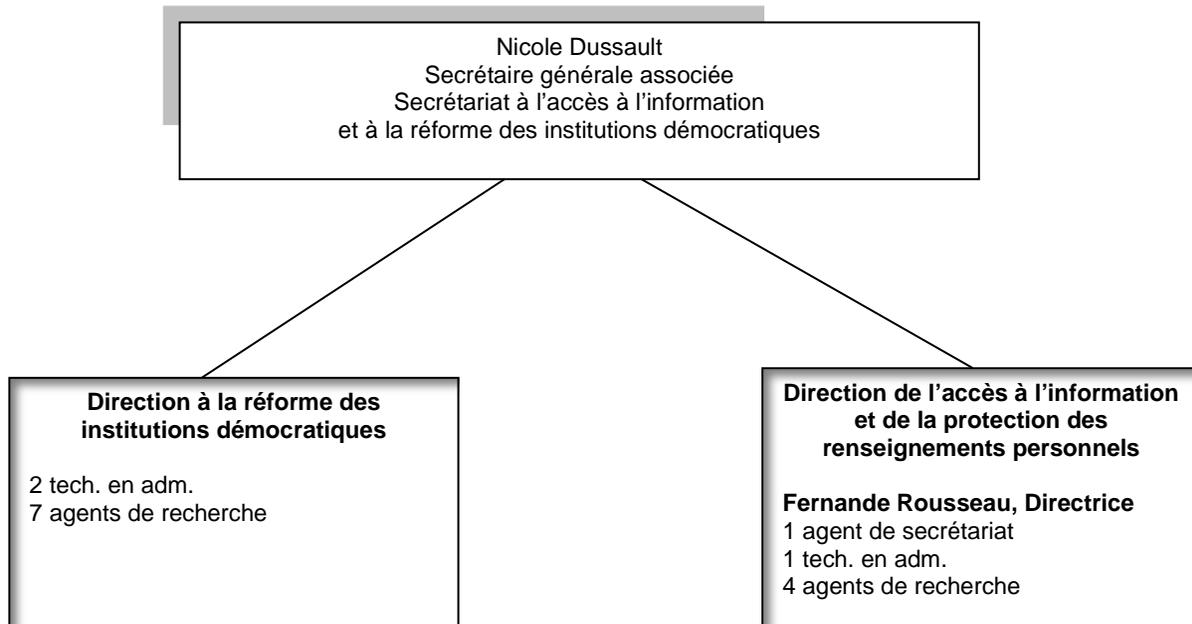
SECTION 2

Institutions démocratiques
Programme 06, élément 03

LES QUESTIONS ET LES RÉPONSES
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

1. Organigramme complet du secrétariat, en précisant les titres et le nom des personnes en faisant partie, incluant le statut ou le lien d'emploi (cadre, membre de la fonction publique, contractuel).



Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques
Ministère du Conseil exécutif
875, Grande Allée Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : 418 528 8024
Télécopieur 418 528-8094

10 JUIN 2014

((((((()))

2. Dans le cas du personnel contractuel, préciser les paramètres du mandat, le traitement (salaire et autres considérations) et fournir la liste et copie de tout document produit dans le cadre du mandat.

AUCUN

((((((()))

3. Liste et copie des notes, mémorandums, opinions, études, mémoires ou autres documents produits par le secrétariat ou à l'externe, mais à sa demande, ou à propos desquels le secrétariat a émis des commentaires, avis ou recommandations, à propos, notamment, de tout mode de scrutin, des modalités d'exercice du droit de vote, des règles de financement des partis politiques Préciser la nature de ces commentaires, avis ou recommandations, s'il y a eu participation de personnes externes en indiquant, s'il y a lieu, l'organisme ou le ministère, ou si contractuel le cas échéant, indiquer le montant du contrat et des dépenses remboursées.

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'EXERCICE DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS

((((((()))

4. Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2013-2014, dont a fait partie le secrétariat avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

AUCUN

((((((()))

5. La liste des rencontres du comité consultatif du DGE en 2013-2014, incluant les dates, lieu, ordres du jour, objets et personnes présentes. Fournir les prévisions pour 2014-2015

IL N'Y A EU AUCUNE RENCONTRE EN 2013-2014. LE CALENDRIER POUR 2014-2015 N'EST PAS ENCORE DÉTERMINÉ.

((((((()))

6. La liste des rencontres de la Commission de la représentation électorale du DGE en 2013-2014, incluant les dates, lieux, ordres du jour, objets et personnes présentes. Fournir les prévisions pour 2014-2015.

LE SECRÉTARIAT NE PARTICIPE PAS À CES RENCONTRES.

((((((▲▲))))))

7. La liste des mandats qui ont été confiés au Directeur général des élections et à la Commission de la représentation électorale.

AUCUN MANDAT N'A ÉTÉ CONFIE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS AINSI QU'À LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE EN 2013-2014

((((((▲▲))))))

8. Copie à jour de la liste de classement de tous les documents disponibles au Secrétariat tel que prescrit par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION, LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF EST TENU D'ÉTABLIR ET DE PUBLIER UNE LISTE DE CLASSEMENT DE TOUS LES DOCUMENTS DISPONIBLES. VOUS POUVEZ CONSULTER CETTE LISTE DE CLASSEMENT SUR LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF: [HTTP://WWW.ACCE.S.MCE.GOUV.QC.CA/DOCUMENTS-PUBLIES-MINISTERE/PLAN-CLASSIFICATION.ASP](http://www.acces.mce.gouv.qc.ca/documents-publies-ministere/plan-classification.asp)

((((((▲▲))))))

9. Pour tous les programmes du secrétariat, donner le détail des crédits existant en 2013-2014 qui n'ont pas été reconduits en 2014-2015, en incluant les programmes qui ont été abolis.

Programme 06			
1. Cabinet du ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne (aboli)			
	2013-2014 ¹	2014-2015	Variations des crédits
Rémunération	785,0	0,00	
Fonctionnement	419,6	0,00	
Transfert	200,0	0,00	
Total	1 404,6		(1 404,6)
2. Commission d'accès à l'information			
Rémunération	4 583,2	4 783,2	200,0
Fonctionnement	1 168,3	1 268,3	100,0
Transfert	--	--	-
Total	5 751,5	6 051,5	300,0
3. Institutions démocratiques et participation citoyenne			
Rémunération	933,7	1 295,0	361,3
Fonctionnement	95,3	123,7	28,4
Transfert	--	--	--
Total	1 029,0	1 418,7	389,7
4. Accès à information et protection des renseignements personnels			
Rémunération	475,9	645,9	170,0
Fonctionnement	58,9	88,9	30,0
Transfert	50,0	--	(50,0)
Total	584,8	734,8	150,0
5. Laïcité et identité (aboli)			
Rémunération	500,0	0,00	
Fonctionnement	350,0	0,00	
Transfert	--	0,00	
Total	850,0		(850,0)
Grand Total :	9 619,9	8 205,0	(1 414,9)

1. Montant tel qu'il apparaissait au livre des crédits 2013-2014, déposé le 6 décembre 2012

((((((▲▲))))))

10. Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2014-2015.

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'ÉTUDE DES CRÉDITS

((((((▲▲))))))

11. Fournir la liste des nouvelles dépenses en 2014-2015 et la liste des dépenses abolies en conséquence. (Application du cran d'arrêt).

CETTE QUESTION NE SEMBLE PAS PERTINENTE À L'ÉTUDE DES CRÉDITS

((((((▲▲))))))

MINISTRE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

LES QUESTIONS 1 À 17 SERONT RÉPONDUES PAR LE PROGRAMME 06, ÉLÉMENT 04.

(((((()))

SECTION 3

Institutions démocratiques
Programme 06, élément 03

LES QUESTIONS ET LES RÉPONSES
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET PARTICIPATION CITOYENNE

56. Dépôt du plan financier (budget des dépenses par activité) et stratégique de ce portefeuille pour l'année 2014-2015.

Conseil exécutif

Programme 6 Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques

Éléments	Budget de dépenses 2014-2015	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2014-2015	2013-2014
(000 \$)					
1. Réforme des institutions démocratiques	1 418,7	-	-	1 418,7	1 418,7
2. Commission d'accès à l'information	6 051,5	155,0	662,0	6 558,5	6 635,5
3. Accès à l'information et protection des renseignements personnels	734,8	-	-	734,8	734,8
	8 205,0	155,0	662,0	8 712,0	8 789,0
Crédit à voter				8 712,0	8 789,0

Ce programme vise à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques et plus particulièrement de notre cadre électoral, à élaborer les orientations gouvernementales, en matière de transparence des institutions, à modifier et bonifier à cet effet les lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de même qu'à promouvoir et assurer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Finalement, d'assurer un rôle-conseil pour le gouvernement en ces matières.

Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2014-2015	2013-2014
			3		
(000 \$)					
Rémunération	1 295,0	4 783,2	645,9	6 724,1	6 724,1
Fonctionnement	123,7	1 268,3	88,9	1 480,9	1 557,9
	1 418,7	6 051,5	734,8	8 205,0	8 282,0
Budget d'investissements					
Immobilisations	-	662,0	-	662,0	662,0
	-	662,0	-	662,0	662,0

Crédits des ministères et organismes

64